



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 46755

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance scolaire bien plus marquée en France que dans la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Le recul des résultats scolaires dans l'éducation prioritaire (maîtrise des compétences de base en fin de CM2 et en fin de 3e) et de l'accès au baccalauréat des enfants des catégories socialement défavorisées, illustre notamment la différenciation sociales des performances des élèves. Des moyens importants sont consacrés aux politiques publiques en faveur des jeunes, dont la performance semble toutefois affaiblie par le foisonnement des acteurs et l'empilement des dispositifs, avec aussi un ciblage parfois insuffisant sur les jeunes les plus en difficulté d'insertion. Dans son rapport d'information sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes, le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques a proposé de « créer un Conseil d'orientation des politiques de jeunesse associant des représentants de l'État, des partenaires sociaux, des collectivités territoriales, des associations et des mouvements de jeunes, en lien avec l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) ». Aussi, souhaite-t-elle connaître quelles sont les intentions du Gouvernement suite à cette proposition.

Texte de la réponse

Dans son rapport d'information sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes, le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques a proposé de « créer un conseil d'orientation des politiques de jeunesse associant des représentants de l'Etat, des partenaires sociaux, des collectivités territoriales, des associations et des mouvements de jeunes, en lien avec l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) ». Dans le souci de contribuer à la simplification administrative, annoncée comme l'un des chantiers prioritaires du quinquennat, le ministère chargé de la jeunesse se propose de ne pas multiplier les structures et de faire évoluer une instance existante, le conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse (CNEPJ) pour répondre aux préconisations du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques. Le CNEPJ est un organisme consultatif placé auprès de la ministre chargée de la jeunesse qui le préside. Ce conseil émet des avis sur les projets de loi et de décret concernant l'éducation populaire et la jeunesse qui lui sont soumis. Il peut être saisi de toute question d'intérêt général en matière d'éducation populaire et de jeunesse, et émettre des propositions. Il est composé de 72 représentants (État, élus locaux, organisations syndicales de salariés et d'employeurs et associations). Il est envisagé d'y faire entrer davantage de représentants des jeunes pour les associer au plus haut niveau à la construction des politiques publiques.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46755

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Réussite éducative

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13422

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 9129